





#### Chez TUI, voyagez avec le sourire!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

# **©** TUNISIE

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- Passeport en cours de validité (obligatoire dans le cas d'un vol sec sur tout type de vol, régulier avec ou sans prestation ou charter) ou d'une carte Nationale d'identité en cours de validité tolérée dans le cadre d'un voyage touristique organisé sur présentation d'un bon d échange, sur vol charter uniquement (compagnie Nouvelair incluse dans les vols charter), 8 pax minimum avec voucher sur vol de groupe (si arrivée vol reg passeport valide obligatoire).
- ⚠ La tolérance pour la présentation de la carte nationale d'identité est de moins en moins appliquée. Il est vivement recommandé de voyager avec un passeport.
- Pour un séjour inférieur à 3 mois, le visa n'est pas exigé.
- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les mineurs voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

### **FORMALITÉS SANITAIRES**

#### Vaccination et/ou traitements conseillés:

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

## FORMALITÉS COVID

Depuis le 1er décembre 2022, la Tunisie a procédé à la levée totale des mesures sanitaires pour les voyageurs (certificat de vaccination ou test PCR).

